

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE RAFFETOT

Procès-Verbal de la séance du 10 février 2017

Membres en exercice :	11	Date de la convocation :	23/01/2017
Présents :	10	Date d'affichage :	23/01/2017
Votants :	11		

Le vendredi dix février de l'année deux mille dix-sept, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, Maire.

Etaient présents : B. CADIOU, C. CHARBONNIER, L. LEVER, J. DEHAIS, M. MAUGER, C. LECOMTE, C. LEMONNIER, F. GILBERT, T. FERAILLE, W. DESSOLES.

Etait excusé : M. DALLEY-THUILLIER donne pouvoir à Florence Gilbert

Monsieur C. CHARBONNIER est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ELABORATION/REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Une présentation est réalisée par Monsieur Patrick Pesquet Vice-Président chargée de l'Aménagement, l'urbanisme et la planification

Monsieur Bruno CADIOU, propose de délibérer lors du prochain Conseil Municipal, le temps de laisser un délai réflexions aux membres du Conseil Municipal.

TRAVAUX ELECTRIQUES 2017

Monsieur le Maire expose,

Le devis de Réseau Electrique d'un montant de 10 101 € ttc comprend :

- Mise en service et démonstration de l'alarme vol et essai de l'alarme incendie de la salle des fêtes
- Installation complète de l'alarme vol et réparation de l'alarme incendie de la Mairie
- Remplacement des lumières de la salle des fêtes par des Led avec détection de mouvements dans des toilettes avoir pour faire peut être aussi l'entrée, la cuisine et le couloir, le local des chaises et des tables, le vestiaire et le local cumulus
- Remplacement des radiateurs des toilettes et de la cuisine de la salle des fêtes à noter que les radiateurs de la salle ne seront pas remplacer car ils sont en fonte et en bon état de marche.
- Afficheur digital de température, mise en place et raccordement d'une horloge de commande pour le chauffage au sol de la mairie
- Les éclairages extérieurs des salles

Un autre Devis a été réalisé auprès de Réseau Electrique d'un montant de 452.40 € ttc pour le remplacement du moteur d'extraction d'air de la ventilation de la salle des fêtes.

A la mairie il est prévu de faire un devis pour remplacer les radiateurs électriques actuels

Le conseil municipal,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De faire les travaux suivants** : remplacement du moteur d'extraction d'air de la ventilation de la salle des fêtes
- Les autres travaux seront étudiés lors la préparation du Budget Primitif par la commission Finances.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**AVANT-PROJET – Rue du Calvaire et Route de Yébleron, dossier 6734 version 1.1**

Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76 :

Proposition pour l'EFFACEMENT DE RESEAUX**Réseau électrique**

- Etablissement de 279 ml de réseau Basse-Tension souterrain ;
- Etablissement de 346 ml de câble de branchement ;
- Dépose de 157 ml de réseau Basse Tension SECTION T70 ;

Réseau d'éclairage public

- Etablissement de 240 ml de réseau d'éclairage public souterrain ;
- Dépose de 190 ml de réseau d'éclairage public aérien ;

Génie civil des réseaux de communications électroniques

- Etablissement de 850 ml de génie civil de télécommunications électroniques ;
- Mise en place de 5 chambres de tirage ;
- Mise en place de 13 regards privatifs ;

Nature et financement des travaux	SDE76	COMMUNE DE RAFFETOT
Réseau électrique		
72 000,00€ HT	54 000,00€	18 000,00€
TVA (récupérée via ERDF)		
14 400,00€	14 400,00€	0,00€
Réseau d'éclairage public		
8 500,00€ HT	6 375,00€	2 125,00€
TVA (récupérée via FCTVA)		
1 700,00€	0,00€	1 700,00€
Génie civil des réseaux de communications électroniques		
17 000,00€ HT	5 100,00€	11 900,00€
TVA (non récupérable)		
3 400,00€	0,00€	3 400,00€
SOUS TOTAUX	79 875,00€	37 125,00€
TOTAL T.T.C.	117 000,00€	

Proposition pour l'ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public

- Dépose de 3 lanternes sur poteau ;
- Mise en place de 8 mâts dans la continuité de l'existant, chacun équipé d'une lanterne LED de type "Beauregard 2"66W sur crosse spirale avec mise en peinture de l'ensemble RAL 9005 (Noir) ;
- Fourniture et pose de 4 prise(s) guirlande ;
- Fourniture et pose de 4 dispositifs de retenue des terres maçonnés et enduit ;

Nature et financement des travaux	SDE76	COMMUNE DE RAFFETOT
Participation EP Hors MDE(*)		
12 795,38€ HT	8 317,00€	4 478,38€
Participation MDE(*)		
6 000,00€ HT	4 500,00€	1 500,00€
Travaux non subventionnables		
1 638,32€ HT	0,00€	1 638,32€
TVA (récupérée via FCTVA)		
4 086,74€	0,00€	4 086,74€
SOUS TOTAUX	12 817,00€	11 703,44€
TOTAL T.T.C.	24 520,44€	

(*) MDE : Maîtrise de la Demande de l'Energie.

Financement global des opérations

	SDE76	COMMUNE DE RAFFETOT
	92 692,00€	48 828,44€
Montant total des opérations	141 520,44€ T.T.C.	

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-Eff+EP-2016-0-76518-6734** et désigné "Rue du Calvaire et Route de Yébleron (version 1.1)" dont le montant prévisionnel s'élève à 141 520,44€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 48 828,44€ T.T.C.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 48 828,44€ T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

AVANT-PROJET - Route de Yébleron, dossier 6735 version 1.1

Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76

Proposition pour l'EFFACEMENT DE RESEAUX

Réseau électrique

- Etablissement de 56 ml de réseau Basse-Tension souterrain ;
- Etablissement de 104 ml de câble de branchement ;
- Dépose de 56 ml de réseau Basse Tension SECTION T70 ;

Réseau d'éclairage public

- Etablissement de 115 ml de réseau d'éclairage public souterrain ;
- Dépose de 26 ml de réseau d'éclairage public aérien ;

Génie civil des réseaux de communications électroniques

- Etablissement de 170 ml de génie civil de télécommunications électroniques ;
- Mise en place de 3 chambres de tirage ;
- Mise en place de 2 regards privatifs ;

Nature et financement des travaux	SDE76	COMMUNE DE RAFFETOT
Réseau électrique		
20 700,00€ HT	15 525,00€	5 175,00€
TVA (récupérée via ERDF)		
4 140,00€	4 140,00€	0,00€
Réseau d'éclairage public		
6 500,00€ HT	4 875,00€	1 625,00€
TVA (récupérée via FCTVA)		
1 300,00€	0,00€	1 300,00€
Génie civil des réseaux de communications électroniques		
4 700,00€ HT	1 410,00€	3 290,00€
TVA récupérable)		
940,00€	940,00€	0,00€
SOUS TOTAUX	26 890,00€	11 390,00€
TOTAL T.T.C.	38 280,00€	

Proposition pour l'ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public

- Dépose d'1 lanterne sur poteau ;
- Mise en place de 2 mâts dans la continuité de l'existant, chacun équipé d'une lanterne LED de type "Beauregard 2" 66W sur crose spirale avec mise en peinture de l'ensemble RAL 9005 (Noir) ;
- Fourniture et pose de 1 prise(s) guirlande ;

Nature et financement des travaux	SDE76	COMMUNE DE RAFFETOT
Participation EP Hors MDE(*)		
2 573,22€ HT	1 672,59€	900,63€
Participation MDE(*)		
1 500,00€ HT	1 125,00€	375,00€
Travaux non subventionnables		
409,58€ HT	0,00€	409,58€
TVA (récupérée via FCTVA)		
896,56€	0,00€	896,56€
SOUS TOTAUX	2 797,59€	2 581,77€
TOTAL T.T.C.	5 379,36€	

(*) MDE : Maîtrise de la Demande de l'Energie.

Financement global des opérations

	SDE76	COMMUNE DE RAFFETOT
	29 687,59€	13 971,77€
Montant total des opérations	43 659,36€ T.T.C.	

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-Eff+EP-2016-0-76518-6735** et désigné "Route de Yébleron (version 1.1)" dont le montant prévisionnel s'élève à 43 659,36€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 13 971,77€ T.T.C.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide:

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 13 971,77€ T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose,

Suite à la rencontre des services de la CACVS du 7 décembre dernier un planning prévisionnel des travaux nous a été communiqué.

A ce jour ils finalisent les transactions foncières et attendent les résultats des analyse amiante et HAP dans les enrobés afin d'adapter le dossier de consultation des entreprises

BILAN FINANCIER

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé
011 - Charges à caractère général		52 276,79	70 - Produits des services, domaine et ventes		8 339,51
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		19 927,40	73 - Impôts et taxes		162 257,00
61 - SERVICES EXTERIEURS		14 295,09	74 - Dotations, subventions et participations		97 779,58
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		17 534,30	75 - Autres produits de gestion courante		31 529,15
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		520,00	013 - Atténuations de charges		846,87
012 - Charges de personnel et frais assimilés		95 691,61	002 - Excédent de fonctionnement reporté		563 577,36
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		1 177,97	Total recettes réelles		864 329,47
64 - CHARGES DE PERSONNEL		94 513,64	Total recettes de fonctionnement		864 329,47
014 - Atténuations de produits		9 874,00			
65 - Autres charges de gestion courante		123 596,49			
66 - Charges financières		3 273,80			
Total dépenses réelles		284 712,69			
Total dépenses de fonctionnement		284 712,69			

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	
FONCTIONNEMENT	579 616,78

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Réalisé	RECETTES D'INVESTISSEMENT		Réalisé
10 - Dotations, fonds divers et reserves		1 951,64	001 - Excédent d'investissement reporté		63 665,65
16 - Emprunts et dettes assimilés		27 426,36	10 - Dotations, fonds divers et reserves		66 315,28
21 - Immobilisations corporelles		5 163,13	Total recettes réelles hors opérations		129 980,93
Total dépenses réelles hors opérations		34 541,13	0048 - Requalification Mairie/Ecole		110 637,46
0045 - RESEAUX-DIVERS		1 051,68	Total recettes opérations d'invest.		110 637,46
0048 - Requalification Mairie/Ecole		1 783,50	Total recettes d'ordre		2 103,36
0052 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE		1 649,96	Total recettes d'investissement		242 721,75
Total dépenses opérations d'invest.		4 485,14			
Total dépenses d'ordre		2 103,36			
Total dépenses d'investissement		41 129,63			

SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	
Solde d'investissement	201 592,12

La commission finance reprendra en détail les éléments du CA et se réunira pour établir le Budget Primitif, il convient dès à présent de caler une date au **lundi 20 mars 2017 à 18h00**

DIVERS :**LE JOURNAL**

Christian Charbonnier le 1^{ER} Adjoint au Maire expose, L'édition 2017 :

- La prochaine sortie est programmée fin mars 2017
- Le format restera identique et reprendra les éléments de la charte graphique.
- Couverture 4 pages
- Format fini : 21.00 x 29.70 cm
- Format ouvert : 42.00 x 29.70 cm
- Papier : Couché satiné 250 g/m²
- Impression : Quadri recto/verso
- Eléments fournis : Composition par notre service
- Intérieur 40 pages
- Papier : Couché satiné 115 g/m²
- Impression : Quadri recto/verso
- Eléments fournis : Composition par Gabel
- Façonnage : 2 points métal
- Poids théorique d'un exemplaire : 174.64 Gr
- Mise en carton
- Livraison : Mairie de Raffetot
- 225 EXEMPLAIRES
- Le devis de Gabel s'élève à 2 071 €

Dans le cadre de l'édition 2017 du journal communal de Raffetot, il est proposé à certaines entreprises d'insérer un encart publicitaire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de décider des prix qui seront appliqués

Dans cas où certaines entreprises souhaiteraient déposer un encart publicitaire dans notre journal, il leurs suffira de compléter et de retourner le bon de commande, accompagné du fichier composant la publicité

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- **D'appliquer** les prix suivants pour toute insertion d'encart publicitaire dans le journal communal:
 - Dos de couverture 150 €
 - 3ème de couverture 100 €
 - Pleine page intérieure 100 €
 - Une demi-page 75 €
 - Un quart de page 50 €
- **De confier** la conception et l'impression du journal à l'entreprise Gabel

REGULARISATION FONCIERE - L'IMPASSE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure d'acquisition des 34 m² situés sur la parcelle B331 au fond de l'impasse de l'église afin de permettre à tous les résidents de sortir de leur propriété. Le découpage se fera selon le plan de division réalisé par le cabinet Fleuret en date du 13 avril 2016.

Le dossier d'acquisition de l'allée auprès de M. et Mme MOY avait été réalisé par l'office notariale Duboys Fresney à Fécamp, c'est pourquoi, il est proposé au de se rapprocher du même office pour régulariser cette acquisition.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

D'autoriser l'acquisition des 34 m² de la parcelle B331 sise impasse de l'église

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de régularisation foncière

ASSOCIATIONS DJAC A DIT ...

Monsieur le Maire expose,

Certains bénévoles ont émis le souhait de créer une association intergénérationnelle pour participer à l'animation du village et renforcer la vie associative locale.

Cette association aura pour :

- **Nom** : DJAC A DIT...,
- **Présidente** : Aurélie DORÉ
- **Trésorière** : Cécile JOIGNANT
- **Secrétaire** : Jennifer DEREGLES

Sa première action sera de mener une activité manuelle sur le thème de la fête communale pour les enfants, le mardi 11 avril 2017.

Afin de permettre à l'association DJAC A DIT... de démarrer son activité, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 €.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au profit de l'association DJAC A DIT...

ELECTIONS PRESIDENTIELLES COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE :

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommer un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas parti des présents obligatoires.
- Deux assesseurs au minimum.

Le Président : Monsieur Bruno CADIOU

Le Président suppléant : Monsieur Christian CHARBONNIER

Le secrétaire : Madame Florence GILBERT à partir de 18h00

Les assesseurs :
 Monsieur Joël DEHAIS
 Monsieur Wilfried DESSOLES
 Madame Florence GILBERT
 Monsieur Thierry FERAILLE
 Monsieur Cédric LECOMTE
 Monsieur Cédric LEMONNIER
 Monsieur Michel MAUGER
 Madame Magali DALLET-THUILLIER
 Monsieur Lionel LEVER

Pour le Scrutin du 23 avril 2017 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 12h30	De 12h30 à 15h30	De 15h30 à 18h00

Pour le Scrutin du 7 mai 2017 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 12h30	De 12h30 à 15h30	De 15h30 à 18h00

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de réfléchir sur leurs disponibilités pour organiser au mieux la tenue du bureau de vote du prochain scrutin.

Il appelle à la vigilance de chacun pour que les permanences du matin et de l'après midi soient équitablement réparties entre tous.

FETES COMMUNALE :

Elle se déroulera le samedi 24 juin 2017, il sera proposé à la commission animation de renouveler la location de deux structures gonflable et le choix du feu d'artifice.

INTERVENTION DE MADAME CAROLO

Madame CAROLO vice-présidente chargée des relations avec les communes souhaite échanger sur les relations CACVS /Communes au titre de l'exercice des compétences communautaires. Monsieur le Maire se rapproche de son secrétariat afin que Madame CAROLO nous propose plusieurs dates et pour que ceux qui peuvent se libérer puissent participer à cette rencontre.

CROS INTER VILLAGE

Les membres du conseil approuvent la proposition de Florence Gilbert pour l'organisation d'un cross sur la commune de Raffetot. Elle proposera alors aux organisateurs la course finale lors de la saison prochaine afin de pouvoir bénéficier de l'herbage situé derrière le stade de foot.

TOUT VENANT

Monsieur le Maire propose de profiter prochainement de la venue de la pelle de son entreprise sur la commune pour déposer du tout-venant dans le fond de du chemin de Versailles et à l'entrée du cimetière.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Il aura lieu le vendredi 24 mars à 18h00

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :**Le Maire**

B. CADIOU

Les Adjoint1^{er} Adjoint
C. CHARBONNIER2^{ème} Adjoint
L. LEVER3^{ème} Adjoint
J. DEHAIS**Les Conseillers Municipaux**

M. MAUGER

C. LECOMTE

C. LEMONNIER

F. GILBERT

T. FERAILLE

W. DESSOLES

M. DALLET-THUILLIER